



# Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

## ÉDITORIAL

Moins 27 degrés à la Brévine, surnommée la Sibérie de la Suisse, moins 25 degrés dans les Grisons, moins 9 degrés à Chavannes-de-Bogis ! Il est fort à parier qu'au moment où vous lirez ce numéro de notre Chavannus communal, l'hiver polaire du mois de février et les inondations et autres avalanches qui l'ont précédé appartiendront au passé. Mais souvenons-nous en, pour mieux apprécier la douceur naissante du printemps 2018.

Les saisons sont comme les épisodes de la vie. Quelles qu'en soient les circonstances, elles passent. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir ? Cette question pourrait très vite donner libre court à des débats philosophiques peut-être peu opportuns pour certains ou de grand intérêt pour d'autres. Que ceux qui le désirent s'y adonnent. C'est la même invitation qui s'adresse à vous chers lecteurs; que vous soyez lecteurs occasionnels, nouveaux ou assidus, jeunes ou seniors, ces quelques pages s'offrent à vous au gré de vos centres d'intérêt qui, au fil des numéros du Chavannus, offrent une palette de choix d'articles de plus en plus variés pour satisfaire le plus grand nombre de personnes possible.

Vous êtes plutôt du genre visuel ? Alors vous serez servis par les nombreuses photographies qui retracent les moments marquants de la vie de notre commune et même certains aspects de son histoire et de son évolution. L'envie d'apprendre vous parle ? Vous n'aurez qu'à vous plonger dans l'histoire du village, celle de nos pompiers ou encore aller découvrir que nos habitants ont du talent. Enfin, vous êtes du genre plutôt esprit pratique ou curieux ? Pour vous, les informations sur l'accueil des nouveaux arrivants, la question de l'aluminium dans nos poubelles, les informations de la gendarmerie sur les objets volés ou encore la possibilité de recevoir des subsides vous attendent.

Vous êtes un peu de tout cela en même temps. Alors réglez-vous car...

Le Chavannus nouveau est arrivé !

La rédaction

## CELA ARRIVERA DEMAIN

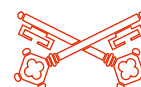
<b>24 mars</b>	Carnaval
<b>29 mars - 6 avril</b>	Fermeture du Greffe communal
<b>30 mars - 15 avril</b>	Vacances de Pâques
<b>15 avril</b>	Vide-grenier à la salle communale
<b>10 mai</b>	Ascension
<b>13 mai</b>	Fête des Mères
<b>20 mai</b>	Pentecôte
<b>10 juin</b>	Votations fédérales

## Le printemps - 20 mars à 17h16



## SOMMAIRE

Page 2	Accueil des nouveaux habitants Noël des Aînés
Page 3	Noël des enfants - Brûlé des sapins
Page 4-5	Le village raconté par les Anciens
Page 6-7	Histoire des pompiers (4ème partie)
Page 8	Transports publics - Table au bistrot
Page 9	Objets volés - Fontaines
Page 10	Nos habitants ont du talent
Page 11	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 12	Dans nos poubelles : l'alu



## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



Le 29 novembre, l'équipe de la Société de développement a sorti sa plus grande marmite pour préparer une délicieuse fondue qui a régalé tous les participants.

Entourés par des délégués de la Municipalité ainsi que de membres de sociétés locales et de la paroisse, 37 adultes et 16 enfants ont participé à la fête.



Les occasions n'ont pas manqué pour nos habitants qui souhaitent marquer la période de Noël ou la Nouvelle Année par des rencontres chaleureuses et conviviales.

## NOËL DES AÎNÉS

Le mardi 12 décembre, les Aînés de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis étaient invités à partager un repas au centre communal : 125 sont venus et ont apprécié tant l'ambiance festive que les décorations préparées par les écoliers, les plats délicieux et les chants des élèves, toujours aussi émus de se trouver sur scène face à tant de spectateurs. Merci à eux et à leurs enseignantes.



## NOËL DES ENFANTS

Le samedi 16 décembre, c'est le Père Noël qui est venu devant la ferme Faillétaz : pendant que les enfants profitaient d'une ballade sur le dos de l'âne Marguerite, les plus grands dégustaient le vin chaud.



## BRULÉ DES SAPINS

Le 13 janvier, à l'invitation de la Société de développement, les habitants se sont retrouvés pour brûler les sapins, tout en dégustant soupe et saucisses grillées.



Bravo et merci à celles et ceux qui, années après années, mettent sur pied ces animations afin que le village reste un lieu de rencontres amicales.

## LE VILLAGE RACONTÉ PAR LES ANCIENS

Comment un citoyen vivait-il la politique à Chavannes-de-Bogis il y a 40 ans ?

Poursuivant ses pérégrinations à la rencontre des Anciens du village, Le Chavannus s'est arrêté quelques instants chez l'un de ses plus éminents habitants, Monsieur Jacques Moreillon. Il n'était pas question ce jour-là de lui demander d'évoquer ses nombreuses missions pour le CICR en zones de conflits ou son engagement à la tête du Scoutisme mondial. Nous attendions qu'il nous raconte les souvenirs de sa participation à la vie politique du village.

Arrivé à Chavannes-de-Bogis en 1975, M. Moreillon a été assermenté au sein du Conseil général le 7 décembre 1976.

Lors de cette séance, un préavis proposant l'acquisition d'un terrain vers l'école pour la construction d'une salle communale est reporté. A cette époque, Raymond Guex est syndic. Des locaux étant nécessaires, les recherches ont continué et un nouveau préavis est présenté en juin 1977 : l'achat de la parcelle de 8127 m<sup>2</sup> sur laquelle est situé l'actuel centre communal. Il est accepté à l'unanimité, le crédit demandé étant de CHF 400'00.00 pour le terrain et 5000.00 pour frais de notaire et autres frais. Mais par contre, le Conseil refuse d'entrer en matière le même soir pour se prononcer sur le crédit d'étude du projet, d'un montant de CHF 12'000.00 ! Il fallait au préalable nommer une commission pour étudier l'opportunité d'une construction, ses buts et ses usages !

En octobre 1977, la commission rend son rapport : il est nécessaire d'avoir une salle de réunion pour le Conseil et les votations, un atelier pour l'employé communal et un local pour le matériel des pompiers. Il faut renoncer à une construction de grande envergure, ce que soutient le syndic. Le projet est donc accepté.

Peu après, le Conseil a l'opportunité de se prononcer sur l'achat pour CHF 105'000.00 de la parcelle contiguë, sur laquelle est érigé un hangar (celui-là même qui a été démolie l'an dernier). L'achat est accepté, le hangar pourra servir aux pompiers et à l'employé communal.

En 1978, début d'une nouvelle législature, la Municipalité est remaniée. Il est nécessaire de nommer une nouvelle commission pour l'étude du projet de bâtiment communal. Celle-ci s'active, visite des salles dans le canton, rencontre la Municipalité et des représentants de l'Etat. Le président du Conseil, Jean-Luc Ray, s'inquiète de l'ampleur démesurée du projet et rappelle à la commission les décisions prises en octobre 1977.

En effet, la commission a visité 9 salles communales, et entendu les expériences de ces communes, qui souvent avaient vu trop petit au moment de la

construction. En décembre 1979, la Municipalité demande donc au Conseil d'accepter les travaux d'étude déjà entrepris pour un montant de CHF 30'000.00 et de se prononcer sur un projet présenté le jour-même, estimé à CHF 1'859'500.00 (comprenant l'étude mentionnée). Vu les fonds propres à disposition, il n'y aurait qu'un solde de CHF 255'00.00 env. à payer, qui serait couvert avant la réalisation projetée. Mais le Président du Conseil estime que la présentation n'est pas un préavis et que toute décision doit être reportée à une prochaine séance. La commission ad hoc présente un rapport mentionnant que toutes les possibilités d'études n'ont pas encore été épuisées. La discussion porte ensuite sur la nécessité ou non d'organiser un concours d'architectes et celle d'inclure ou non une salle de sports. La commission est donc chargée de continuer ses études et de rapporter au Conseil avant que la Municipalité s'engage plus loin. Le vote ne porte donc que sur les frais d'études de CHF 30'000.00, qui sont acceptés à l'unanimité moins 1 avis contraire.

Lors de cette séance, Jacques Moreillon est élu Président du Conseil général pour 1979. Il occupera cette fonction durant 5 ans. Il nous raconte les dessous de cette nomination : Des représentants de plusieurs courants d'opinion viennent le trouver: «vous qui avez l'habitude de négocier entre les Israéliens et les Palestiniens, cela ne doit pas être plus difficile dans notre village». J. Moreillon accepte.

La commission pour le bâtiment communal devait présenter son rapport lors de la séance du 11 juillet 1980, mais cette présentation est reportée pour cause de vacances scolaires. Le sujet est tout de même évoqué, car M. Guex annonce que le crédit d'étude de CHF 10'000.00 accordé lors de la séance du 19.12.1979 ne suffira pas pour affiner le projet qui comprendra une salle polyvalente : en fait, il ne s'agissait pas d'un crédit accordé mais de l'assurance donnée par un municipal, que les frais supplémentaires ne dépasseront pas CHF 10'000.00, à moins de repasser devant le Conseil pour un vote.



Le Conseil autorise la commission de gestion à permettre à la Municipalité un dépassement du crédit d'études.

Lors de la séance du 16 décembre 1980, il y a 13 assermentations. Cela est peut-être dû au préavis concernant la construction du bâtiment communal. En effet, 2 nouveaux projets sont présentés, avec des variantes concernant la salle de sports. Si le projet initial était devisé à CHF 2'350'000.00, celui avec une salle de gym à CHF 2'369'000.00 et le dernier, une salle polyvalente avec salle de sports homologuée, abris PC en sous-sol est estimé à CHF 3'272'000.00, soit 2'664'00.00 + 608'000.00 de subsides. Tant la commission de gestion que la commission ad hoc recommandent cette dernière variante. Après des présentations et des discussions, le Conseil vote enfin sur le principe d'une construction, ce qui n'avait pas encore été fait. Il est accepté (bulletins secrets) par 66 oui pour 4 non et ensuite le projet de salle polyvalente est choisi par 60 votants, 4 conseillers choisissant le projet initial de salle de réunion, aucun favorable à la salle de gym, et 2 s'abstenant.

Le Conseil accorde à la Municipalité le droit d'emprunter 2 millions.

Les Conseillers sont optimistes, votant en 1981 la diminution du taux d'imposition de 70 % à 60 % pour l'an prochain.

Il n'est plus fait mention du projet durant les séances suivantes, jusqu'à ce que, le 13 avril 1983, Raymond Guex annonce que l'inauguration a été fixée au 23 mai 1983.

Le bâtiment est superbe, la fête fut belle.

J. Moreillon nous raconte que l'ami d'un voisin, récemment rentré de Beyrouth qu'il a quitté sous les bombardements, est stupéfait de découvrir les abris antiatomiques conçus pour 400 personnes. « Même le président, au Liban, n'a rien de tel ..... » s'étonne-t-il.

C'est donc avec surprise que les Conseillers découvrent avec le préavis présenté le 31 août 1983 qu'il y a eu dépassement de CHF 2'200'000.00. La commission de gestion, étonnée d'un dépassement de 70 % par rapport au budget et pour lequel elle n'avait pas été tenue au courant, recommande tout de même d'accepter d'autoriser l'emprunt du million supplémentaire nécessaire pour payer le solde des factures. L'architecte explique que les devis présentés étaient ceux d'un bâtiment plus modeste que celui qui a été construit et qu'il est difficile d'évaluer ce qui reste encore à payer. Il estime le coût total à env. CHF 5'700'000.00.

Au vote à bulletins secrets, le préavis est accepté par 26 oui, 21 non et 4 abstentions.

Les procès-verbaux relatent ce qui a été dit et voté lors des séances, pas les arrières pensées ou les propos tenus pendant le partage du verre de l'amitié.....

Raymond Guex, Syndic, démissionne en octobre 1983 et sera remplacé par Madeleine Théraulaz, élue Municipale puis Syndic le même jour.

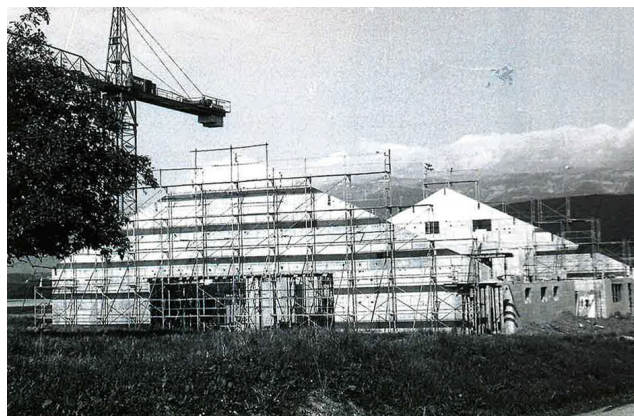
Daniel Vasserot remplacera en 1984 J. Moreillon en tant que Président du Conseil.

Le taux d'imposition pour 1984 passera malgré tout de 60 à 50 centimes.

Une telle gabegie serait-elle encore possible aujourd'hui ? On pourrait poser la question à nos amis de Coppet dont la réfection de la Maison de Ville aura coûté 60 % plus cher qu'initialement prévu et a passé de 2,2 millions à plus de 3,6 millions. Les conseillers ont refusé d'accorder la rallonge demandée, mais le Syndic garde son fauteuil (Source : La Côte du 31.01.2018).

Précisons qu'à Chavannes-de-Bogis, d'autres gros dossiers étaient traités pendant cette période, en particulier, entre 1969 et 1981, l'étude du plan de zones qui impacte le village en profondeur. Cela fera l'objet d'une prochaine rubrique.

Les pompiers, regroupés pour la Terre Sainte en Balessert, ont quitté leur local et la voirie occupe un nouveau bâtiment depuis 2016. Le centre communal est cependant indispensable à la vie de la commune : la salle polyvalente est utilisée tous les jours en périodes scolaires par les élèves pour de la gymnastique, chaque soir par des sociétés sportives, pour de nombreuses manifestations publiques et privées (Premier août, repas des Aînés, trocs, concerts, spectacles, séances du Conseil communal,...). Il est régulièrement entretenu, les jeunes enfants profitent de la place de jeux et tous les habitants ont l'occasion de passer un jour ou l'autre au greffe communal.



## L'HISTOIRE DES POMPIERS DE CHAVANNES-DE-BOGIS - 4<sup>ème</sup> partie

A la fin du conflit, tout s'accélère. Le canton a édicté de nouvelles directives et créé le service de défense contre l'incendie (SDI), ancêtre de l'ECA actuel et en septembre 1918, la Municipalité reçoit une lettre de l'inspecteur du SDI qui lui fait le rapport suivant :

« Suite à l'inspection faite lors de l'exercice du 18 mai 1918, vous devez installer deux nouveaux hydrants au centre du village; en outre le service du feu doit être pourvu d'échelles ».

Autre nouveauté, les cours cantonaux pour l'initiation des nouveaux sapeurs-pompiers. En 1919, le commandant demande à la Municipalité de désigner deux hommes pour participer à l'un de ces cours.

1922 fût une année faste pour le corps des sapeurs-pompiers; tant la Municipalité que le Conseil communal se sont accordés pour encore améliorer ce qui peut l'être, mais lisez plutôt :

Mai 1922 : Demande du commandant pour remplacer six tuyaux munis de nouveaux raccords, subsidiés par le canton.

Juillet 1922 : Le Conseil communal débat d'une demande de la Municipalité pour l'achat de 50 m. de tuyaux. Un Conseiller trouvant que c'est insuffisant propose d'en acheter 100 m. ; accepté à l'unanimité.

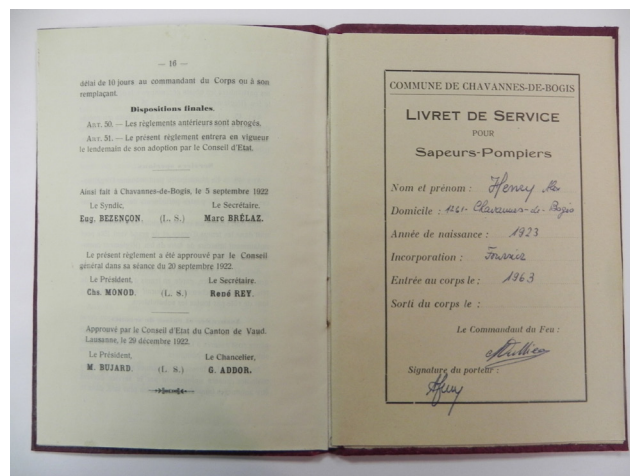
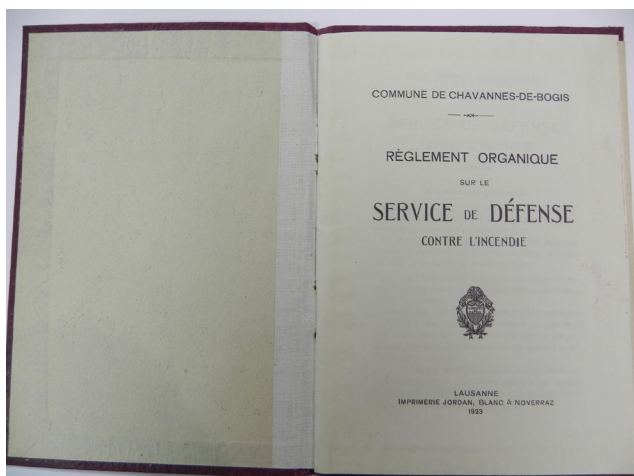
Septembre 1922 : la Municipalité est réunie pour élaborer un nouveau règlement du service du feu et un livret de service (voir photos). Ces documents seront imprimés et remis à chaque homme. Dans cette même séance, encore une nouveauté: la Municipalité nomme une commission du feu formée du Syndic, du commandant du corps et d'un membre du Conseil communal.

Septembre 1922 : Le Conseil communal accepte le règlement et autorise la Municipalité à passer commande pour l'achat du matériel nécessaire à la défense contre l'incendie. En outre, il demande à ce qu'un petit réduit soit installé à Péguey pour y mettre une partie du matériel. Enfin il décide que pour nettoyer le matériel, une prise d'eau soit installée à la Sallivaz. Dans la foulée, la Municipalité passe commande de matériel pour 1318 frs.

Décembre 1922 : le Conseil communal monte le budget de la défense contre l'incendie à 500 frs. Ce même Conseil introduit l'impôt non pompier : entre 5 et 50 frs. par an selon la fortune imposable et est informé que le Département militaire cantonal a subsidié les achats à hauteur de 50% pour le matériel neuf et 15% pour les transformations.

La fin des années 20 est marquée par une petite brouille entre autorités communales et ecclésiastiques. En effet, jusque-là, les exercices avaient lieu de façon très aléatoire. Le commandant demande à ce que les exercices puissent avoir lieu le dimanche. Le Conseil de paroisse de son côté demande à ce que les exercices se déroulent pendant les jours ouvrables. Un compromis semble trouvé : d'accord pour le dimanche s'il n'y a pas de culte à Chavannes.

En 1929 les sapeurs sont équipés avec une vareuse résistant au feu ainsi que de ceinturons avec mousqueton. Pendant la décennie suivante, nous noterons une amélioration constante du matériel, notamment des projecteurs et une échelle moderne à glissière. En 1938, la commune de Nyon communique qu'elle portera gratuitement secours aux communes voisines en cas d'incendie, Chavannes-de-Bogis est du nombre.



Pendant la 2ème guerre mondiale, de nombreux sapeurs ont été mobilisés et la Municipalité a fixé la limite d'âge à 70 ans au lieu de 60. Pendant cette triste période, le corps s'est concentré sur les interventions.

Dans le premier épisode, nous vous avons signalé qu'une partie des archives communales avaient été détruites par un début d'incendie. Les premiers rapports du commandant concernant exercices et sinistres datent de 1938 et nous vous en livrons quelques extraits :

17 avril 1938 : Incendie à Divonne : Alarmé à 4h le corps se déplace à Divonne où il collabore à l'extinction du grand hôtel. Il y a d'importants dégâts dans les étages supérieurs. Les pompiers se sont restaurés dans la cuisine de l'hôtel. Retour à 10h.

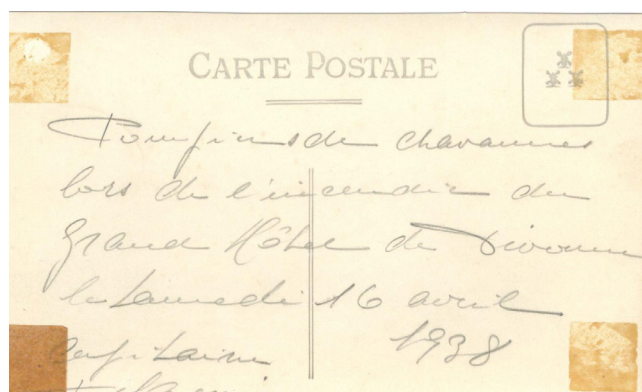
18 mai 1939 : Exercice pendant lequel un caporal fait une démonstration de l'emploi des projecteurs. Une pluie diluvienne empêche de sortir la pompe. Le fourrier remet la solde à chaque homme. Consommation de vin : 8 litres. A 11h3/4 tous les pompiers ont quitté l'auberge.

6 décembre 1942 : L'inspecteur du SDI procède à la reconnaissance de l'échelle à allonge récemment acquise. L'inspecteur explique clairement les avantages du nouvel engin. 8 hommes dressent l'échelle dans le vide, ils croisent les arcs-boutants et font glisser l'allonge. 2 cordes sont fixées : elles pourront supporter les poids lourds du village. Puis la pompe est amenée près d'un bassin. Une vigoureuse manœuvre fait instantanément jaillir l'eau que le porte-jet dirige vers les grands arbres voisins.

Après la seconde guerre mondiale, grâce à l'impulsion des commandants successifs, le corps des sapeurs-pompiers se dote de nouveau matériel, notamment des chariots sur pneus pour transporter les tuyaux. L'équipement des hommes est complété et l'organisation est revue. Les sapeurs se spécialisent : des spécialistes pour les échelles, d'autres pour le maniement des chariots et le déploiement des tuyaux. Des cours cantonaux sont organisés pour former des officiers et sous-officiers.

A suivre

Pierre Stampfli



## TRANSPORTS PUBLICS : SUBSIDE DISPONIBLE

Les routes de notre région, les accès autoroutiers, les giratoires et carrefours sont engorgés aux heures de pointe. Ce constat n'est pas nouveau et chacun a pu en faire l'amère expérience occasionnellement ou quotidiennement ! Quelles que soient les mesures prises, l'augmentation de la population sur l'arc lémanique et en France voisine maintiendra une pression très forte sur les axes routiers.

Plusieurs chantiers sont ouverts ou prévus en Terre Sainte et sur la route du Lac entre Coppet et Genève, qui vont compliquer encore plus la circulation. Ceux-ci vont durer deux ou trois ans et entraîneront des restrictions de circulation et des bouchons.

La Municipalité a décidé de soutenir les habitants de notre village qui utilisent les transports publics. En effet, ces personnes contribuent à réduire le nombre de véhicules sur le réseau routier et favorisent par cette démarche une meilleure fluidité du trafic.

Sur présentation de son abonnement annuel, chaque habitant se verra rembourser

un montant de CHF 100.- aux conditions suivantes :

- L'abonnement Mobilis ou Unireso comprend la zone tarifaire de notre commune (n° 90).
- La/le bénéficiaire, inscrit(e) en résidence principale à Chavannes-de-Bogis, est suisse ou titulaire d'un permis B ou C.
- Le montant de CHF 100.- n'est versé qu'une seule fois par année civile au bénéficiaire.
- L'abonnement demi-tarif ne donne pas droit au remboursement.

La fréquentation des lignes de bus 813 et 814 est en constante augmentation et cela est réjouissant. Si vous n'êtes pas encore convaincu par les déplacements en transports publics, cela vaut tout de même la peine d'étudier les horaires. En une demi-heure nous sommes à Nyon ou à Genève et en une heure à Lausanne !

Pensez-y lors d'un prochain bouchon !

Horaires disponibles sur : <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>



## TABLE AU BISTROT

Aller seul(e) au restaurant ? Les Aînés l'envisagent avec réticence.

Pro Senectute y a pensé et leur propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse. Pour notre village, c'est Rebecca Tyrrell, bénévole, qui accueille les hôtes à l'auberge Le Relais (route de Bogis-Bossey 7) pour partager un plat savoureux et faire de nouvelles connaissances.

Le 3 mars dernier, neuf personnes ont passé un très bon moment ensemble sous l'égide de **TABLE AU BISTROT**. Alors, plus d'hésitation, inscrivez-vous aussi !

**Renseignements et inscriptions** : Rebecca Tyrrell      079 928 23 53      (48 h à l'avance)

**Horaires et dates** : A midi, les samedis 28 avril et 2 juin 2018

**Coût** : Chacun paie en fonction de ce qu'il consomme

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE



## OBJETS VOLÉS

La gendarmerie rappelle que, depuis décembre 2013, les Vaudois peuvent déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne avant de les faire valider dans le poste de police ou de gendarmerie vaudois de leur choix.

Cette possibilité est offerte pour les infractions les plus couramment enregistrées, soit le vol simple, les dommages à la propriété ou sur des véhicules, le vol de cycles et le vol ou la perte de documents d'identité.

<https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/communiques-de-presse/archives/2014/mars/18/articles/rappel-systeme-de-plainte-en-ligne/>

Pour la perte ou le vol de téléphone mobile, il faut fournir le n° IMEI (15 chiffres, en général) qui se trouve sur la boîte renfermant l'appareil lors de son achat, la marque de l'appareil, le type et la couleur.

Pour l'annonce du vol d'un cycle, on fournira le n° du cadre, la marque, le type, la couleur, date d'achat et la valeur à neuf.

**Poste de gendarmerie de Coppet** : Place de la Gare 3 1296 Coppet Tél. 022 557 56 21

Horaires de guichet: lundi, de 07h30 à 12h00 et jeudi, de 15h00 à 19h00

**Centre de Gendarmerie mobile de Bursins** : Route de Mely 23 1183 Bursins Tél. 021 557 96 21



## FONTAINES

Mais où sont passés anges, rennes, Père Noël et cadeaux ? Ils furent cette année remplacés par de drôles de décorations..... Quel amusant clin d'œil aux nuisances subies !



## NOS HABITANTS ONT DU TALENT : Sandra, meneuse d'attelage

C'est durant son enfance genevoise que Sandra découvre sa passion pour les chevaux.

A l'époque, il y a plus d'une trentaine d'années, des « Centres de loisirs Jardins Robinson » accueillent les jeunes pour des activités variées, les jeudis et samedis, en particulier au Lignon. Comme de nombreux petits citadins, Sandra y passe tout son temps libre et découvre les animaux de la ferme et aussi toutes les tâches liées à leur bien-être.

Elle fait ensuite de l'univers du cheval son passe-temps favori pour s'intéresser plus particulièrement au sport d'attelage. Il nécessite de nombreux accessoires : au minimum deux voitures d'attelage (marathon et présentation), des attirails complets pour le harnachement des poneys, des tenues diverses (dont une tenue élégante pour les présentations de dressage) et surtout camion et remorque pour emmener le tout vers les divers centres d'entraînement (Avenches, Berne) et les compétitions souvent très éloignées, en Suisse ou en Europe.

Le hameau de Péguey abrite donc les protégés de Sandra. « Black Dream et Dr No » sont deux magnifiques poneys (148 cm au garrot) qui ont toutes les qualités requises. Agés de 11 ans, ils sont vifs et fougueux et apprécient les longues promenades autour de leur lieu de résidence et les sorties attelées, aux alentours du village.

Les épreuves de championnat comportent 3 phases : le dressage (en grande tenue et attelage de parade), le marathon (échauffement de 3-5 km, suivi du parcours de cross 5-8 km semé d'obstacles) et la maniabilité (parcours de 20 portes qu'il faut négocier dans le meilleur temps possible, en manœuvrant poneys et attelage de 250 kg sans toucher les portiques).

Si la vitesse et la manœuvre sont aux mains expertes de Sandra, l'équilibre de l'attelage lors des virages est la tâche périlleuse du groom qui se tient debout derrière la meneuse.

Ce rôle est tenu par François, son intrépide époux et complice.

Sandra Chardonnens est donc une cavalière et une meneuse d'attelage confirmée. Durant 10 ans, elle a fait partie de l'équipe suisse d'attelage de poneys.

En 2017, elle fut non seulement championne romande d'attelage, mais remporta aussi la médaille d'argent aux Championnats suisses !

Comme derrière toute médaille, il y a une équipe qui apporte le soutien et l'aide sans lesquels rien ne serait possible : François, Marjorie, Jacques, Didier, Eric, Werner et tous les autres.

Pour voir Sandra Chardonnens dans l'exercice de son sport :

30.6 - 1.7 à Satigny GE

21 - 22.7 à Corcelles VD

5 au 7.10 à Coinsins



## JADIS ET MAINTENANT



Voilà une zone du centre du village qui n'a pas beaucoup changé, si ce n'est les voitures et l'éclairage.



## C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

### Séance de Municipalité du 4 avril 1968 :

- Le chemin du 'Milieu' est baptisé 'Chemin de Travers', avec interdiction de circuler.
- Des discussions ont lieu avec les communes de La Rippe, Chésereux, Gingins, Crassier, Borex, Eysins, Grens, Signy, Arnex, Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis pour l'étude d'un groupement scolaire.

### Séance du 25 avril :

- Une étude est en cours à propos de l'épuration des eaux à prévoir pour la zone d'habitation, qui verrait le jour sous l'autoroute.
- Produit de l'impôt 1967 : CHF 50'945.95.
- Le Département des Travaux Publics nous informe que le Pont Béné sera élargi, travaux confiés à une entreprise française.

### Séance du 1er mai :

- Le plan de zones adopté en 1964 doit être revu suite à la nouvelle loi.

### Séance du 16 mai :

- Une convention a été signée avec Crassier pour 10 ans à propos de l'achat de leur excédent d'eau.
- Shell envisage de construire une station dans la zone douane.
- L'effectif du corps de sapeurs-pompiers est de 18 hommes. Incorporation dès 18 ans. L'impôt non-pompier est de CHF 12.- .
- Comptes de la Commune pour 1967 : Recettes de CHF 90'952.65, bénéfice de CHF 2'995.20.

le liseur d'encre passées

## DANS NOS POUBELLES : l'aluminium

Le Chavannus démarre une nouvelle rubrique pour vous aider à mieux trier vos déchets, mieux utiliser les différents containers de la déchetterie et comprendre le recyclage des diverses matières que nous y apportons.

Nous commençons donc par l'aluminium.

### Qu'est-ce que c'est ?

L'aluminium est un métal considéré comme pauvre, très léger, ductile et malléable, s'altérant très peu au contact avec l'oxygène et l'air. Grâce à ces propriétés, l'aluminium couvre un large spectre d'utilisations et d'objets, y compris à l'extérieur.

Que faut-il amener à la déchetterie ? Voici les recommandations de Swiss recycling :

«Les canettes de boissons, les barquettes d'aliments pour animaux, les tubes pour denrées alimentaires (même pas vides), les barquettes de plats cuisinés, les couvercles de pots de yogourt, les feuilles et tous les autres emballages portant le signet de l'alu à recycler, ainsi que les morceaux d'aluminium de plus petite taille ont leur place dans la collecte sélective.

N'ont rien à faire dans la collecte de l'alu mais bien plutôt dans les sacs blancs taxés, comme les déchets ménagers les emballages composites tels que les sachets de soupe ou de purée, les sachets d'aliments pour animaux, les papiers du beurre, les feuilles d'aluminium plastifiées, les bombes aérosols, les emballages de médicaments, etc. »

Les capsules de café en aluminium doivent être éliminées via leur propre système de collecte.

### Et le recyclage, comment ça marche ?

L'alu récolté est envoyé dans l'un des 20 centres de tri de la Suisse, où il est libéré des autres matières. Ensuite, il est expédié dans des fonderies situées en Allemagne, Italie ou Angleterre.

Les usines de recyclage fondent les déchets d'aluminium dans un four chauffé à environ 800 degrés (le point de fusion de l'aluminium se situe à 660° C). L'alu fondu dans le four est ensuite coulé en nouvelles barres d'aluminium qui seront laminées puis transformées en plaques.



Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser jusqu'à 95% de l'énergie nécessaire à la production d'aluminium et près de 9 kilos de CO2 par kilo d'aluminium recyclé. Cette matière peut par ailleurs être recyclée un nombre infini de fois, sans perte de qualité. La production d'aluminium secondaire est aussi intéressante sur le plan économique puisque les réserves d'aluminium primaire ne parviennent pas à satisfaire la demande mondiale.

Par exemple, 670 canettes collectées permettent de fabriquer un vélo neuf.

### Ce qui se passe chez nous :

Notre déchetterie récolte chaque année près de 2 tonnes d'alu (pour les 2 communes). Celui est amené à l'usine Serbeco de Satigny. L'usine effectue un tri avec les moyens les plus modernes : les canettes serviront à fabriquer de nouvelles canettes, d'autres fractions sont des alliages, qui sont d'une autre qualité. Ces différents éléments seront fondus en Allemagne.

### Ce qu'on peut faire...

...en tant que citoyen, habitant et consommateur, étant donné les effets de l'alu sur la santé et sur l'environnement, et considérant que l'extraction de ce métal a un impact énorme sur l'environnement et sur les humains :

- préférer une boisson en verre plutôt qu'en canette, utiliser d'autres papiers que celui d'aluminium pour envelopper la nourriture
- recycler l'alu utilisé quand il porte le logo ci-dessus.

Sources : [www.swissrecycling.ch](http://www.swissrecycling.ch)

[www.igora.ch/](http://www.igora.ch/)

## LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Alexandra Gaspari-Teising
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'été.  
Délai pour vos articles et réactions : 15 mai

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'été - 21 juin à 12h08

Contact : [lechavannus@hotmail.ch](mailto:lechavannus@hotmail.ch)